

## SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2019

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Lionel Roy, maire, tenue le 2 décembre 2019 à 19H00 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1  
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2  
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3  
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4  
Madame Martha Lévesque, conseillère au siège no 6.

Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5 est absent.

Est également présente, madame Isabelle Doyon, adjointe à la directrice générale et madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière assiste à la séance étant dans l'impossibilité d'utiliser son bras droit.

### 1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

### 2) Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 2019;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
  - 8.1 – *Conseillers*;
  - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*;
  - 8.3 – *Inspecteur en voirie*;
- 9- Régime d'assurance collective (offre);
- 10- Avis de motions modifiant le règlement de zonage 552-00 et résolution pour adopter le projet;
- 11- Avis de motion modifiant le règlement de lotissement 553-00 et résolution pour adopter le projet;
- 12- Résolution déléguant à la secrétaire trésorière le pouvoir de fixer la date, heure et lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2019-052;
- 13- Résolution déléguant à la secrétaire trésorière le pouvoir de fixer la date, heure et lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2019-053;
- 14- Avis de motion modifiant le règlement des permis et certificats et résolution pour adopter le projet;
- 15- Programme d'amélioration de réseau routier (Subvention du député) (Résolution);
- 16- Programme de la TECQ (Résolution);
- 17- Camionnette et tracteur (Pneus);
- 18- Collecte des matières organiques et Écocentre (Information);
- 19- Marche cours pour le Haut (Informations);
- 20- Varia ouvert;
- 21- Période de questions;
- 22- Fin de la séance.

2019-146 *résolution no 2019-146*

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 2 décembre 2019.

ADOPTÉE

### 3) Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 2019

2019-147 résolution no 2019-147

Proposé par la conseillère Martha Lévesque, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 2019 est adopté avec correction.

ADOPTÉE

#### **4) Période de question**

Aucune question.

#### **5) Correspondance**

La liste de correspondance portant le numéro 2019-12-02 a été remise aux membres du conseil.

2019-148 résolution no 2019-148

Proposé par la conseillère Anne-Marie Yeates-Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la correspondance 2019-12-02 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

#### **6) Autres sujets**

- 1- La Passerelle** – Invitation au 30<sup>e</sup> vigile commémoration Polytechnique, 6 décembre prochain Centre des femmes de Cookshire.
- 2- Fondation Pauline Beaudry** – Invitation au Gala de Magie le 2 mars prochain à 20h, 40 \$/pers., au Centre Culturel de Weedon.
- 3- Island Brook Youth Association** - Don au Loisirs
- 4- Centre de Santé de Cookshire** – Rappel de l'invitation Noel au Château du samedi 14 décembre prochain nous avons 2 billets gratuits pour le souper concert et 4 billets pour le concert.
- 5- FQM** – Invitation à adhérer à la Fédération des municipalités du Québec 2020
- 6- Julie Laroche – Cour municipale d'East-Angus** – information nouveau projet de règlement visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.
- 7- Comité Tourisme du HSF (SADC)** – Demande de contribution pour 2020 en prévision d'un nouveau guide des attraits du Haut St-François. Contribution de 500\$.

2019-149 résolution no 2019-149

Proposé par la conseillère Martha Lévesque, appuyé par la conseillère Anne-Marie Yeates-Dubeau, il est résolu que la municipalité de Newport contribue la somme financière de 500.00 \$ à la Société d'aide au développement de la collectivité du Haut-Saint-François, comité touristique.

ADOPTÉE

## 7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2019-11-30 a été remise à tous.

9	Infotech (papeterie, permis, taxation)	717.45 \$
12	Centre de rénovation BMR G. Doyon (Membranes)	494.16 \$
24	Stanley et Danny Taylor trans.Inc (Matières résiduelles)	4 326.42 \$
26	M.R.C. du Haut-Saint-François (Télep, tech, éval, fosses)	4 662.22 \$
32	Nielsens et fils garage (Essence)	190.17 \$
33	Fond d'information sur le territoire (mutations)	15.15 \$
62	Wolter Kluwer Québec Ltée (code municipal)	731.85 \$
70	Marcel Blais (creusage de fossés)	2 808.26 \$
78	Trans. Exc. Jocelyn Ménard (niveleuse, recharg.)	4 769.14 \$
106	Municipalité de St-Isidore-Clifton (ch. Morrison, lumi.)	3 425.27 \$
128	Gravière Bouchard (Gravier, camion)	4 597.95 \$
247	Poste Canada (Timbres 2020)	1 034.78 \$
255	Scierie Labranche (Gravier, camion)	1 725.38 \$
257	Régie Haut-Saint-François & Sherbrooke	4 138.71 \$
277	Vivaco groupe coopératif (Diésel)	167.04 \$
312	Raymond et Fils (Transport camion 10 roues)	2 727.91 \$
382	Lyne Maisonneuve (Agente ressource)	902.33 \$
464	Jean-Francois Lavoie (Castors)	120.00 \$
480	Ferme S.D.& S. Taylor farm inc.	49 477.42 \$
500	Mirtec (Glissières)	14 556.99 \$
501	Laurie Brazel (Concierge de novembre 2019)	375.00 \$
509	Martin transport Vallée	5 670.67 \$
545	Jocelyn Labranche (Communication)	45.46 \$
563	Mise aux normes installation septique	500.00 \$
564	Réclamation Bell (Bris fils chemin Parker)	1 261.94 \$
	Hydro Québec	177.68 \$
	Remise de novembre 2019	4 001.01 \$
	<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</b>	<b>113 620.36 \$</b>
	<b>LISTE DES CHÈQUES ÉMIS :</b>	
	Salaire du Conseil de novembre 2019	2 894.76 \$
	Salaire de novembre 2019	10 908.80 \$
	<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS :</b>	<b>13 803.56 \$</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>127 742.92 \$</b>

2019-150 **Résolution no 2019-150**

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que la directrice générale / secrétaire-trésorière est autorisée à payer les comptes du mois de la municipalité de Newport tel que présentés.

ADOPTÉE

## 8) Compte-rendu des comités

### 8.1) conseiller

La Conseillère Désindes informe que la fête Noël des enfants suivis d'un souper spaghetti le 7 décembre prochain.

La conseillère Yeates-Dubeau Informe du thé de Noël le 3 décembre et la fête de Noël des enfants le 7 décembre prochain.

### **8.2) inspecteur en bâtiment**

Le conseil prend connaissance du rapport de l'inspecteur.

### **8.3) inspecteur en voirie**

Le conseil prend connaissance du rapport de l'inspecteur.

## **9) Régime d'assurance collective (Offre)**

La directrice générale mentionne qu'à la dernière rencontre des d.g. à la M.R.C., une conseillère en régimes d'assurance collective de la FQM a offert ses services en assurance collectives à l'ensemble des municipalités. Le régime d'assurance collective permis d'assurer les élus et les employés municipaux.

Plus d'informations seront envoyés.

## **10) Avis de motion modifiant le règlement de zonage 552-00 et résolution pour adopter le projet;**

2019-151

Résolution no 2019-151

### **AVIS DE MOTION**

(en vertu du CM article 445)

---

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-052 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 552-00 AFIN DE RÉGIR L'IMPLANTATION D'AUBERGES RURALES, DE RÉSIDENCES DE TOURISME, DE RESTAURATIONS CHAMPÊTRES, DE RÉSIDENCES INTERGÉNÉRATIONNELLES ET DE COMMERCES DE GARDE ET DE PENSION D'ANIMAUX A L'INTÉRIEUR DE CERTAINES ZONES ET D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'IMPLANTATION D'ACTIVITÉS DE SECONDE ET DE TROISIÈME TRANSFORMATION RELIÉES A L'AGRICULTURE ET À LA FORÊT

---

Madame la conseillère Jacqueline Désindes donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 552-00 afin de régir l'implantation d'auberges rurales, de résidence de tourisme, de restaurations champêtres, de résidences intergénérationnelles et de commerces de garde et de pension d'animaux à l'intérieur de certaines zones et d'inclure des dispositions relatives à l'implantation d'activités de seconde et de troisième transformation reliées à l'agriculture et à la forêt, sera présenté pour adoption.

2019-152

Résolution no 2019-152

Proposé par la conseillère Martha Lévesque, appuyé par la conseillère Anne-Marie Yeates-Dubeau, il est résolu que le conseil de la municipalité accepte le projet de règlement no 2019-52 modifiant le règlement de zonage numéro 552-00 afin de régir l'implantation d'auberges rurales, de résidence de tourisme, de restaurations champêtres, de résidences intergénérationnelles et de commerces de garde et de pension d'animaux à l'intérieur de certaines zones et d'inclure des dispositions relatives à l'implantation d'activités de seconde et de troisième transformation reliées à l'agriculture et à la forêt.

ADOPTÉE

**11) Avis de motion modifiant le règlement de lotissement 553-00 et résolution pour adopter le projet;**

2019-153 Résolution no 2019-153

**AVIS DE MOTION**  
(en vertu du CM article 445)

---

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-53 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 553-00 AFIN D'INTÉGRER DIVERSES MODIFICATIONS APPORTÉES EN MATIÈRE DE GESTION DES OPÉRATIONS CADASTRALES AU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

---

Madame la conseillère Jacqueline Désindes donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 553-00 afin d'intégrer diverses modifications apportées en matière de gestion des opérations cadastrales au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François, sera présenté pour adoption.

2019-154 Résolution no 2019-154

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le conseil de la municipalité accepte le projet de règlement no 2019-53 afin d'intégrer diverses modifications apportées en matière de gestion des opérations cadastrales au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

**12) Résolution déléguant à la secrétaire trésorière le pouvoir de fixer la date, heure et lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2019-052**

2019-155 Résolution no 2019-155

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

Sur la proposition de la conseillère Anne-Marie Yeates-Dubeau, et appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, **IL EST RÉSOLU**

**De** déléguer, conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement n° 2019-52 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 552-00 afin de régir l'implantation d'auberges rurales, de résidences de tourisme, de restaurations champêtres, de résidences intergénérationnelles et de commerces de garde et de pension d'animaux à l'intérieur de certaines zones et d'inclure des dispositions relatives à l'implantation d'activités de seconde et de troisième transformation reliées à l'agriculture et à la forêt. ».

ADOPTÉE

**13) Résolution déléguant à la secrétaire trésorière le pouvoir de fixer la date, heure et lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2019-053**

2019-156 Résolution no 2019-156

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité;

Sur la proposition de la conseillère Jacqueline Désindes, et appuyé par la conseillère Anne-Marie Yeates-Dubeau, **IL EST RÉSOLU**

**De** déléguer, conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement n° 2019-53 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 553-00 afin d'intégrer diverses modifications apportées en matière de gestion des opérations cadastrales au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François ».

ADOPTÉE

**14) Avis de motion modifiant le règlement des permis et certificats et résolution pour adopter le projet**

2019-157 Résolution no 2019-157

**AVIS DE MOTION**  
(en vertu du CM article 445)

---

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-55 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS 555-00 AFIN DE RÉGIR L'ÉMISSION DE PERMIS ET CERTIFICATS POUR LES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE, DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'ABATTAGE D'ARBRES, DE RÉGIR L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LES TRAVAUX SUR LE LITTORAL DES LACS ET DES COURS D'EAU ET D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'IMPLANTATION D'ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE À DES FINS COMMERCIALES

---

Monsieur le conseiller Germain Boutin donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement des permis et certificats numéro 553-00 afin de régir l'émission de permis et certificats pour les installations d'élevage, de modifier les dispositions relatives au certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres, de régir l'émission d'un certificat d'autorisation pour les travaux sur le littoral des lacs et des cours d'eau et d'intégrer des dispositions relatives au certificat d'autorisation pour l'implantation d'équipements de production d'énergie éolienne à des fins commerciales, sera présenté pour adoption.

2019-158 Résolution no 2019-158

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Martha Lévesque, il est résolu que le conseil de la municipalité accepte le projet de règlement no 2019-55 afin de régir l'émission de permis et certificats pour les installations d'élevage, de modifier les dispositions relatives au certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres, de régir l'émission d'un certificat d'autorisation pour les travaux sur le littoral des lacs et des cours d'eau et d'intégrer des dispositions relatives au certificat d'autorisation pour l'implantation d'équipements de production d'énergie éolienne à des fins commerciales.

ADOPTÉE

### **15) Programme d'amélioration de réseau routier (Subvention du député)(Résolution)**

2019-159 Résolution no 2019-159

ATTENDU QUE la Municipalité de Newport a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) :

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Jeffrey Bowker, appuyée par monsieur le conseiller Germain Boutin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Newport approuve les dépenses d'un montant de 20 573.95 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

### **16) Programme de la TECQ (Résolution)**

2019-160 Résolution no 2019-160

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 et 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTHA LÉVESQUE  
ET APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JACQUELINE DÉSINDES  
ET RÉSOLU QUE La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens et la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation finale de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation finale de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain. Pour plus de détails, voir la programmation de travaux ci-jointe.

QUE les travaux ont été réalisés.

ADOPTÉE

### **17) Camionnette et tracteur (Pneus)**

La directrice générale rappelle que la camionnette a besoin de nouveaux pneus. Elle ajoute que le garage Nielsen & fils demande 179.00\$ chaque pneu. La camionnette doit changer au moins 2 pneus.

2019-161 Résolution no 2019-161

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par la conseillère Anne-Marie Yeates-Dubeau, il est résolu que deux pneus soient achetés pour 179.00\$ chacun plus les taxes, au Garage Nielsen & Fils.

ADOPTÉE

### **18) Collecte des matières organique et Écocentre (Information);**

La directrice générale informe que la MRC encourage les municipalités à implanter le ramassage de bac brun.

Le conseil discute. Et le sujet est reporté à plus tard.

### **19) Marche cours pour le Haut (Information)**

La directrice générale informe que la MRC demande aux municipalités leurs intérêts à participer à l'événement Marche/Cours pour le Haut.

Les conseillers intéressés pourraient assister à l'organisation de l'évènement.

### **20) Varia ouvert**

La conseillère Anne-Marie Yeates-Dubeau parle du souper des fêtes. L'activité est remise en janvier.

### **21) Période de questions**

Aucune question.

## **22) Fin de la séance.**

2019-162

### **Résolution no 2019-162**

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Anne-Marie Yeates-Dubeau, il est résolu que la séance soit levée à 20H15.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

---

Lionel Roy, maire

---

Lise Houle, Directrice générale / secrétaire-trésorière

---

Isabelle Doyon, Directrice Générale Adjointe

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT** (Code Municipal, art. 961)  
Je soussignée, Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 2 décembre 2019.

---

Lise Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Isabelle Doyon, directrice générale adjointe